

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
16 septembre 2024
Français
Original : arabe

Assemblée générale
Soixante-dix-neuvième session
Point 34 de l'ordre du jour
La situation au Moyen-Orient

Conseil de sécurité
Soixante-dix-neuvième année

**Lettres identiques datées du 12 septembre 2024, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, je vous informe par la présente d'une attaque commise par Israël contre un véhicule de la défense civile. Les faits sont les suivants.

Dans la soirée du samedi 7 septembre 2024, un drone israélien a attaqué un véhicule de la défense civile portant des marques clairement visibles de loin indiquant qu'il s'agissait d'un véhicule de secours, dans la ville de Froun (district de Nabatiyé), dans le sud du Liban. Quatre membres de la défense civile ont été tués alors qu'ils venaient de faire leur devoir et d'éteindre les incendies provoqués par les bombardements israéliens qui avaient frappé la ville.

Cette attaque constitue un nouveau chapitre de la série d'attaques lancées par Israël contre les équipes d'ambulanciers, les agents des services de secours, les agents de santé et les établissements médicaux libanais. À ce jour, Israël a tué 27 membres du personnel médical et paramédical et en a blessé 94. Les frappes israéliennes ont visé deux grands hôpitaux et 21 centres de santé, et endommagé 32 ambulances et véhicules de lutte contre les incendies.

Le Liban condamne fermement ces attaques répétées, délibérées et injustifiées perpétrées par Israël contre le personnel des services de secours et d'urgence. Israël ne se contente pas d'attaquer des civils, de détruire leurs habitations, d'incendier leurs terres et de détruire leur environnement. Il empêche également l'accès des ambulances et du personnel de secours afin de terroriser davantage la population en éliminant toute chance de survie humaine, voire toute chance que la moindre pierre reste debout. Ces actes délibérés, d'une cruauté inhumaine, constituent une violation flagrante des droits humains, du droit international et du droit international humanitaire.

Le Liban demande aux membres du Conseil de sécurité de condamner ces crimes, d'amener Israël à en répondre et de faire pression par tous les moyens sur cet État pour qu'il respecte les lois et les normes internationales.



Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 34 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim
(*Signé*) Hadi **Hachem**
